# Institution Petit.

**Numéro d'inventaire** : 1979.25009
**Type de document** : prospectus, catalogue publicitaire
**Imprimeur** : Robert (E.) Lith.
**Période de création** : 2e quart 19e siècle
**Date de création** : 1835 (vers)
**Description** : Feuillet imprimé formant livret. Papier jauni, craquelé et réparé au ruban adhésif.
**Mesures** : hauteur : 280 mm ; largeur : 212 mm
**Notes** : Prospectus présentant l'établissement et son réglement. "L'établissement occupe à Paris le Grand Hôtel d'Aumont, rue de Jouy n°9, dans le voisinage du Collège Charlemagne." Conservation: voir boîte enseignement masculin.
**Mots-clés** : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
**Filière** : Institutions privées
**Niveau** : Séquence de niveaux
**Nom de la commune** : Paris
**Nom du département** : Paris
**Autres descriptions** : Langue : Français
Nombre de pages : 3
**Lieux** : Paris, Paris

V. 1835

# Institution Petit

Cet Etablissement occupe à Paris le Grand Hôtel d'Aumont, rue de Jouy N°. 9, dans le voisinage du Collège Charlemagne : l'étendue et l'heureuse disposition des bâtimens ne laissent rien à désirer. Un jardin d'un arpent, environné de plusieurs autres jardins, est destiné aux récréations des élèves : lorsque le temps le permet, ils vont passer les jours de congés dans une vaste maison de campagne disposée à cet effet.

---

Un Ecclésiastique, chargé d'instruire, pendant l'année, les enfans qui se préparent à faire leur première communion, a soin d'entretenir dans les autres, par de fréquents entretiens, les principes de la morale et de la piété.

Les élèves en état de suivre les différentes classes du Collège, ont, dans l'intérieur de la maison tous les secours qui peuvent leur être nécessaires; de bons répétiteurs habiles secondent le Chef de l'Institution, corrigent, chaque jour, les devoirs de chacun, expliquent et développent les auteurs &c., les élèves de 4ème et des classes plus élevées reçoivent à part des leçons de mathématiques &c.

Il y a des cours particuliers de langue française, d'histoire, de géographie, de mathématiques, pour ceux qui, se destinant aux écoles spéciales du gouvernement ou au commerce, se trouvent momentanément dans l'impossibilité de suivre le collège.

Tous les genres d'écriture sont démontrés avec soin et par principes.

Le prix de la pension est de 800 francs, ou 1000 francs suivant l'age des élèves, non compris les droits du collège et de l'Université : elle se paie par quartier et d'avance : chaque quartier commencé est censé échu, et il n'est rien défalqué, même pour cause de maladie.

Afin d'éviter les mémoires ~~avec parens~~, on se charge, pour la somme de 50 francs par année, des menus frais qui se paient ordinairement à part : entretien des habits et du linge, papier, plumes, encre &c.

COLLECTION EDGARD FOURNIER

Chaque enfant donne en entrant 15 francs pour les domestiques et 12 francs aux étrennes.

## Objets d'Instruction
### qui n'entrent point dans le prix de la pension

(Dessin, danse, escrime, musique : (l'Anglais et l'Allemand étant devenus classiques dans les colléges, ces deux langues sont également répétées dans l'établissement.)

## Sorties.

Les enfants peuvent aller, tous les quinze jours, le dimanche, chez leurs parents ou chez leurs correspondants, lorsque les notes données le samedi par les professeurs ou par les maîtres sont satisfaisantes; ils ne sortent jamais seuls, et doivent être ramenés le soir avant neuf heures.

# Trousseau que les élèves doivent apporter.

Un couvert et une timbale d'argent sur laquelle est gravé le N°. de l'élève.

Un lit complet composé de :
Deux matelas.
Un traversin.
Deux couvertures de laine.
Une paillasse.
Trois paires de draps.

Douze chemises.
Douze mouchoirs.
Douze serviettes.
Douze paires de bas bleus.
Six bonnets de coton.
Trois habits complets : Un au moins doit être bleu et uniforme, (ceci est de rigueur).
Trois cravattes noires.
Trois paires de souliers.
Deux peignes.
Une brosse.
Une corne.
Un carton à chapeau.
Un pot de nuit.
Une baraque.
Un chapeau et une casquette.

N. B. Toutes les couchettes sont en fer ; si les parents le désirent, la maison en fournit une moyennant 8 francs par an, et le lit complet moyennant 30 francs.

Lith. de Ed. Robert, Sourd-muet, rue de la monnaie, N° 11.